

## Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire<sup>1</sup>

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).  
Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck, présidente**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Le décret concerne la réélection de deux assesseurs à la Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance, quatre assesseurs à la Commission d'expropriation, un assesseur à la Commission de recours en matière d'améliorations foncières et deux présidents des tribunaux d'arrondissement de la Sarine et du Lac. Selon les dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait in globo par décret. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'opposait à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction. La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver le décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Pas de commentaire.

– Adoptés.

L'examen du décret est ainsi terminé. Il est directement passé au vote final.

### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 70 voix sans opposition ni abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP),

Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 70.

## Projet de décret N° 150 relatif au subventionnement des travaux complémentaires de transformation et de rénovation du toit de l'hôpital fribourgeois, site de Billens<sup>2</sup>

Rapporteur: **André Schoenenweid** (PDC/CVP, VF).  
Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire vous présente son analyse et sa prise de position au sujet du projet de décret N° 150 visant à octroyer une subvention complémentaire de l'ordre de 180 000 francs. Une visite détaillée des locaux transformés, sous la toiture, a eu lieu le 2 octobre dernier, juste avant la séance de la commission parlementaire. Le message N° 150 est complet et permet de vous faire déjà une opinion. Je vous indique maintenant les éléments significatifs complémentaires. Ces travaux d'isolation et de réfection de la couverture sont intervenus en cours de chantier. La décision d'effectuer ces travaux est une bonne décision en raison notamment des risques de fuite et d'infiltration d'eau dus à des couvertures abîmées et aussi en raison de la déperdition de chaleur importante due à l'absence d'isolation thermique en sous-couverture. Le devis initial était sur ce point incomplet et relève de la responsabilité de l'Association des communes glânoises et, bien sûr, de leurs mandataires. Les locaux sont actuellement bien utilisés par les services techniques de Billens. Plusieurs députés, assez agacés en séance, ont relevé le manque de vigilance. Ils se sont sentis mis devant le fait accompli, ce qui n'est pas très agréable. Néanmoins, la commission parlementaire relève que le Réseau santé Glâne remet à l'hôpital fribourgeois (HFR), avec les travaux découlant du décret de 2005 et ces travaux complémentaires, un bâtiment hospitalier transformé et en bon état. Il faut le souligner. La commission parlementaire, en complément, demande à l'Etat, pourvoyeur de subventions, d'avoir un regard aiguisé, plus pointu et pertinent sur les devis présentés, en particulier pour les bâtiments et autres infrastructures du HFR. Il demande aussi une meilleure collaboration et synergie dans les domaines techniques entre le réseau HFR et les services compétents de l'Etat. Avec ces remarques, la commission parlementaire entre en matière et accepte le projet de décret. Il vous prie de faire de même.

<sup>1</sup> Texte du décret p. 2117.

<sup>2</sup> Message pp. 2088ss.